# Corbeil-Essonnes (91) : un Tunisien sans papiers, neuf mentions au casier, relaxé pour une erreur de procédure après avoir semé des bijoux dans la rue

11/09/2026 à 18h38



Un Tunisien de 36 ans, sans papiers et dont le casier judiciaire compte neuf mentions pour vol et recel, a été relaxé mercredi par le tribunal correctionnel d'Évry. Il était poursuivi pour recel de vol, violences sur des policiers, possession de produits contrefaits, de faux documents et de drogue, à la suite de son interpellation le 9 juin à Corbeil-Essonnes.

Selon Le Parisien, des policiers l'avaient remarqué circulant à trottinette tout en laissant tomber de nombreux bijoux dans la rue. Le suspect avait pris la fuite à leur approche avant de chuter place d'Essonnes. D'autres objets en or étaient alors sortis de ses poches. Deux policiers avaient été légèrement blessés durant son immobilisation. Un tournevis et une lampe frontale avaient aussi été retrouvés près de sa trottinette, sans que l'enquête permette d'établir l'origine des bijoux.

Lors d’une perquisition dans l’appartement qu’il partageait avec sa compagne, les enquêteurs avaient découvert de l’argent, de faux documents, de la cocaïne, un pistolet de défense, des téléphones, de nombreux bijoux et des vêtements contrefaits.

L’homme, arrivé en France en 2019 après être passé par la Belgique, avait été placé en détention dans l’attente de son procès. Son avocat a contesté la légalité du contrôle d’identité initial, estimant que les policiers n’avaient pas établi de raisons plausibles de soupçonner une infraction. Le tribunal lui a donné raison et a annulé la procédure, entraînant la relaxe du prévenu et sa remise en liberté.

Source : Le Parisien – 11 septembre 2026
https://www.leparisien.fr/faits-divers/essonne-le-cambrioleur-qui-semait-les-bijoux-dans-la-rue-libere-a-cause-dune-erreur-de-procedure-11-09-2026-XOBZ432ZQJC47FOXDVTYFUMLQQ.php

Illustration : Hôtel de ville de Corbeil-Essonnes, photographie de Chabe01, 21 octobre 2023 – Wikimedia Commons, licence CC BY-SA 4.0.